

## Questions pour lesquelles des réponses sont attendues de la ministre Chantal Rouleau lors de l'Étude des crédits Solidarité sociale du 6 mai 2025

### Brève présentation

La [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#) (TRPOCB ou Table) est incorporée depuis 1995, mais elle rassemble des regroupements provinciaux depuis le milieu des années 80. En 2025 elle est formée de [49 regroupements nationaux](#) rejoignant plus de 3 000 groupes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS). Ce sont, par exemple, des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices ayant des répercussions sur la santé. Constituant les 2/3 des organismes communautaires autonomes du Québec, ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.).

La Table fait partie des 78 membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome RQ-ACA, lequel est l'interlocuteur du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Considérant le grand nombre d'OCASSS au Québec, 32 membres du RQ-ACA (soit 41%) sont des organismes nationaux du domaine de la santé et des services sociaux.

Pour sa part, la Table est une interlocutrice nationale, face au MSSS et à Santé Québec relativement à leurs relations avec les OCASSS. Elle intervient également sur différents enjeux sociaux, du droit à la santé, au respect de l'autonomie et des pratiques des OCASSS, en passant par le droit d'association et la défense des services publics. La Table coordonne la [campagne CA\\$\\$\\$H \(Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement\)](#). Lancée le 17 octobre 2017, cette campagne vise l'amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), au bénéfice de plus de 3 000 organismes communautaires autonomes subventionnés par le MSSS. Les revendications de la campagne CA\$\$\$H sont : L'ajout [de 1,7 G\\$ à l'enveloppe annuelle du PSOC](#) (mission globale), l'indexation annuelle des subventions en fonction de [l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire \(ICFC\)](#) et l'atteinte de [l'équité de financement et de traitement partout au Québec](#).

### Pour mettre en contexte les montants l'enveloppe totale à mission globale :

- Selon les données de l'Étude des crédits d'avril 2024, en 2023-2024 le MSSS a versé 872 518 530\$ en subventions pour la mission globale de 3043 groupes (voir tableau en annexe 1 - OU utiliser le chiffre PSOC mission globale pour 2024-2025 si obtenu par les cahiers des réponses des crédits du MSSS)

### 1. Relativement à l'indexation des subventions du PSOC et de tous les programmes à la mission globale

- La Table a présenté l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) plusieurs fois depuis sa création en 2023 et son intégration dans la campagne CA\$\$\$H. À l'automne 2024, la Table a présenté l'ICFC aux responsables du cabinet du Ministre des Finances, monsieur Éric Girard, en plus de le faire par l'entremise de son mémoire pré-budgétaire en février dernier. Elle l'a également présenté au Ministre Lionel Carmant, dont la dernière fois le 12 février, lorsqu'une délégation l'a rencontrée à ses bureaux de Québec. Ils lui ont présenté la méthode et le calcul qu'elle produit pour 2025-2026 soit 3.6%. Les

représentantes et les représentants de la Table sont ressortis pleins d'espoir de leur rencontre de février, puisque le Ministre a reconnu le bien-fondé de la méthode. Ils ont aussi informé le Ministre que l'application de l'ICFC pour indexer les subventions 2025-2026 de 3000 OCASSS ne représentait qu'un ajout de 8,5M\$, soit l'équivalent de quelques heures de Hockey (visite des Kings). Le Ministre a même demandé un document supplémentaire pour le présenter au Ministre des Finances.

- De nombreux organismes nationaux agissant comme interlocuteurs des ministères ayant des programmes de financement à la mission globale revendiquent l'ICFC auprès de ces derniers, dont le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), le Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD) et la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNDCD).
- Le RQ-ACA a d'ailleurs présenté l'ICFC à votre ministère afin qu'il serve aux programmes non encore indexés ou qui le sont sur des bases inadaptées à la nature des organismes communautaires, que ce soit sur la base de l'Indice des prix à la consommation ou sur une base discrétionnaire.
  - **Question : La Ministre s'engage-t-elle à proposer au Ministère des Finances d'utiliser l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) pour l'indexation des programmes de financement de la mission globale?**
  - **Question : La Ministre s'engage-t-elle à inciter ses collègues à indexer les subventions versées pour la mission globale et à le faire en utilisant l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) ?**

## **2. Relativement à l'absence de données sur l'enveloppe prévue pour le PSOC dans le document « Crédits et dépenses par portefeuille » déposé par le Conseil du Trésor lors du Budget**

- Malgré l'abondance de données transmises par le gouvernement du Québec lorsqu'il dépose son budget annuel, aucun document ne fournit de détails de la dépense prévue par le Ministère de la Santé et des Services sociaux quant au PSOC. En effet, la section sur les dépenses du Ministère de la Santé et des Services sociaux n'indique pas le montant prévu pour l'ensemble des subventions du PSOC, alors qu'il s'agit d'un [programme normé par le Conseil du Trésor](#) et qu'il occupe une place importante parmi l'ensemble des programmes de soutien à l'action communautaire autonome d'intérêt pour le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- La seule approximation qui s'y trouve est dans le tableau *Crédits de transferts*, à la rubrique « organismes communautaires et autres organismes » dans le Programme 2 (voir annexe 2). Ce libellé étant plus large que les OCASSS recevant des subventions et plus large que le PSOC, il est impossible d'assurer le suivi des fonds publics, tant pour les sommes annoncées pour l'année en cours, que pour l'année précédente.
- Aucune donnée n'est diffusée quant à la répartition de l'enveloppe totale du PSOC par responsabilité de financement (l'administration nationale et celles des régions), ni selon les modes de financement du PSOC.
- Pourtant des programmes bien plus modestes – en montant et en nombre d'organismes touchés, se retrouvent dans les prévisions budgétaires, dont les programmes suivants : (données pour 2024-2025) : Ministère de l'emploi et solidarité sociale : 78 M\$ détaillés pour 4 programmes; Ministère de la famille : 52 M\$; Ministère de l'éducation : 46 M\$; Ministère des relations internationales et francophonie : 3,2 M\$.
- Quant au taux d'indexation appliqué aux subventions du PSOC pour la mission globale, il faut attendre le dépôt des Cahiers de réponses remis durant l'Étude des crédits par le MSSS pour en avoir la confirmation officielle.
- En plus de ne pas permettre d'assurer le suivi des sommes, cette absence d'information ne tient pas compte du Cadre normatif du PSOC, adopté en 2023 par le MSSS et entériné par le Conseil du Trésor. Par ce document, le MSSS formalise l'existence de différents volets à l'intérieur du PSOC : mission globale, ententes pour activités spécifiques et projets ponctuels. Or, ni le PSOC, ni aucun de ses volets ne figurent dans les documents produits par le Conseil du Trésor au moment du budget.

- Ces informations incomplètes, et même contradictoires, causent des problèmes récurrents, puisqu'il faut chaque année solliciter le personnel politique du MSSS pour obtenir des informations et procéder à diverses estimations. Ce manque de précision a non seulement causé aux OCASSS de grandes difficultés en 2024, mais la situation risque de se reproduire en 2025.
- Rappelons que le dépôt du budget de 2024 a été suivi d'une saga qui a duré 6 mois, au détriment des OCASSS et donc des populations qu'ils soutiennent. En effet, après avoir constaté, au moment du budget, qu'un montant de 10M\$ serait versé, par le PSOC, en soutien pour la mission globale, la Table a appris que le Ministre Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux, et donc du PSOC, avait décidé de le verser totalement en dehors du programme, selon des critères qu'il allait déterminer. Malgré, que le Ministre ait ensuite consenti, après plusieurs interventions de la Table, à verser la totalité du montant par le PSOC, cela ne s'est finalement réalisé que pour 9M\$ des 10M\$ annoncés au budget. En effet, la Table a appris en septembre 2024 que le ministre avait distribué 1M\$ à trois organisations qu'il avait lui-même choisi. La Table estime qu'une telle situation ne se serait pas produite si les sommes destinés aux OCASSS étaient détaillées de manière transparente dans les documents budgétaires, et ce, pour chaque volet du PSOC.
- Or, la situation risque de se répéter cette année, puisqu'au lendemain du budget du 25 mars 2025, le Ministre Carmant a affirmé à l'Assemblée nationale, en réponse aux questions du député Guillaume Cliche-Rivard, que le montant de 10M\$ ne serait pas totalement attribué pour la mission globale, mais que ce ne serait le cas que de «la vaste majorité », sans la chiffrer. Le Ministre a également mentionné que la distribution se ferait « un peu comme l'an dernier».
- Le 7 avril (lettre en annexe 3), la Table a transmis une lettre au Ministre dans laquelle elle rappelle que la méthode de l'an dernier transforme en financement discrétionnaire un montant qui n'a pas été conçu pour cet usage.
- Cette méthode contrevient aux principes en vigueur quant à l'administration des sommes s'ajoutant à l'enveloppe du financement à la mission globale. À cet égard, la Table souligne que la distribution de sommes, sans passer par les mécanismes prévus, remet en question la récurrence des montants injectés au PSOC en plus de diverger des règles prévues par le [Cadre normatif du PSOC 2023-2027, en particulier aux sections 3.4, 3.5 et à l'annexe 2 du Cadre](#). Ces règles sont issues de presque 20 ans de travaux entre le ministère et la Table comme interlocutrice nationale.
- Non seulement l'ajout de 10M\$, alors que le rehaussement demandé par la campagne CA\$\$\$H s'élève à 1,7G\$, est insuffisant pour répondre aux besoins exprimés par 3000 OCASSS, mais il s'agit de la 2e année à annoncer un si modeste rehaussement. Dans le contexte du PSOC, soulignons que l'ajout de 10M\$ ne représente que 1,15% du total des subventions distribuées pour la mission globale en 2023-2024, soit 872 518 530\$ selon les données déposées lors de l'Étude des crédits de l'année dernière, et seulement 0,6% du montant de 1,7G\$ revendiqué pour les OCASSS. Il est manifeste que les retombées seront minimes, tant pour les groupes que pour la population qui compte sur eux. Il est donc aberrant de devoir intervenir pour l'obtenir en totalité dans le PSOC, et ce, à destination de la mission globale de l'ensemble des OCASSS par les mécanismes prévus au Cadre normatif.
  - **Question : La Ministre s'engage-t-elle à demander au Conseil du Trésor d'indiquer dans le document « Crédits et dépenses par portefeuille » le montant total prévu pour le PSOC, ainsi que le montant de chacun des 3 modes de financement qui le compose, et ce, en précisant le montant de l'enveloppe destiné aux organismes locaux et régionaux (enveloppe administrée par les CISSS-CIUSSS) versus celle destinée aux organismes nationaux (enveloppe administrée par la Direction du soutien aux activités communautaires)**

### 3. Concernant l'interprétation des articles de la LGSSSS sur l'agrément

- Dès le dépôt du projet de loi 15, la Table est intervenue pour empêcher l'application d'articles prévoyant qu'un groupe communautaire devait obtenir un agrément comme condition pour obtenir un financement par entente de service. Durant l'étude détaillée du projet de loi 15, le Ministre Christian Dubé avait précisé que

l'agrément ne visait que les maisons de soins de fin de vie, mais la Loi a été adoptée sans modifier les libellés pour apporter cette précision, malgré les demandes de la Table. Les articles problématiques se retrouvent actuellement dans la LGSSS, des articles 508 jusqu'à 525, notamment par l'article 509 : « Seul l'organisme communautaire titulaire d'un agrément délivré en vertu du présent chapitre peut recevoir une allocation financière visée à l'article 508. »

- Après deux ans de démarches, la Table a finalement obtenu une lettre signée par David Dubois, directeur général de la Direction générale aux services sociaux et à la communauté du MSSS (voir annexe 4). Celle-ci précise que « l'obligation d'être titulaire d'un agrément émit par Santé Québec en vertu des articles 508 à 517 de la LGSSSS pour obtenir une allocation financière dans le cadre d'une entente de services conclue en vertu des articles 518 à 525, s'adresse exclusivement aux organismes opérant des maisons de soins palliatifs. »
- Si cette lettre répond à l'objet de la demande, elle ne protège pas pour autant les groupes, puisqu'il ne s'agit que d'une lettre et que celle-ci risque fort de se perdre au fil du temps, notamment en raison du roulement de personnel, chez les groupes ou dans la fonction publique, à plus forte raison en cette période d'organisation de Santé Québec.
  - **Question : La Ministre s'engage-t-elle à officialiser cette interprétation de la LGSSS, afin que l'information soit non seulement connue de tous les groupes et de tous les niveaux administratifs du MSSS et de Santé Québec, mais qu'elle ait autant de valeur légale que la Loi elle-même?**

#### **4. Concernant les articles brimant l'autonomie des OCASSS du *Projet de Loi sur l'intégration nationale***

- Les 8 et 17 avril derniers (lettre en annexe 5), la Table a attiré l'attention de l'Assemblée nationale sur les préoccupations du milieu communautaire relativement au *Projet de Loi sur l'intégration nationale* (projet de loi 84). En effet, les articles 10, 16 et 17 du projet de loi briment l'autonomie des OCASSS, et de l'ensemble des groupes communautaires, en liant l'application de la future *Politique sur l'intégration nationale* au fait de recevoir du financement de l'état, du Québec comme des municipalités. Dans sa lettre la Table souligne que cela entre en contradiction autant face à la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire*, adoptée en 2001, qu'à la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux*.
- L'intervention de la Table a heureusement eu pour effet de suspendre l'analyse de ces articles, ce qui permettra aux membres de la Commission des relations avec les citoyens de disposer d'un portrait plus juste des effets sur le fonctionnement et les pratiques des organismes du mouvement de l'action communautaire autonome. Considérant que les 3000 organismes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) constituent les 2/3 de ce mouvement, les effets de ce projet de loi se feront particulièrement sentir sur les organismes recevant du financement par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), programme sous votre responsabilité.
  - **Question : La Ministre s'engage-t-elle à défendre l'autonomie des OCASSS auprès de son collègue, le Ministre Jean-François Roberge?**

Document préparé par Mercédez Roberge

Coordonnatrice

Pour la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

1, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2X 3V8

Bureau : [514-844-1309](tel:514-844-1309) / Cellulaire: [514-690-7826](tel:514-690-7826) / Site Internet : [www.trpocb.org](http://www.trpocb.org)

Facebook : [/TableDesRegroupements](https://www.facebook.com/TableDesRegroupements) / [CAMPAGNECASSSH](https://www.facebook.com/CAMPAGNECASSSH) / Bluesky : [@TRPOCB](https://bsky.app/profile/@TRPOCB)

## Annexes

### Annexe 1 : Montants versés et nombre d'organismes financés par le MSSS sous 6 formes, selon les cahiers déposés lors de l'Étude des crédits du MSSS, pour les 3 dernières années

	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
<b>Les 3 volets du PSOC : mission globale, ententes pour activités spécifiques et projets ponctuels<sup>1</sup></b>						
PSOC : nombre d'organismes receveurs	3212	88 %	3208	87 %	3198	87 %
Montants versés : PSOC mission globale	<b>687 153 232 \$ pour 3035 organismes</b>	<b>80%</b>	<b>788 360 393 \$ pour 3050 organismes</b>	<b>79%</b>	<b>872 518 530 \$ pour 3043 organismes</b>	<b>80%</b>
Montants versés : PSOC 2 autres modes que mission globale	64 384 094 \$	8%	68 902 698 \$	7%	74 231 135 \$	7%
Montants versés : TOTAL 3 modes PSOC	751 537 326 \$		857 263 091 \$		946 749 665 \$	
<b>Les 2 formes qualifiées de « hors-PSOC » : ententes spécifiques et projets</b>						
Hors PSOC : nombre d'organismes receveurs	785	21 %	950	26 %	859	23 %
Montants versés : Hors PSOC	51 983 851 \$	6 %	59 684 846 \$	6 %	88 086 519 \$	8 %
<b>Autres financements</b>						
Autres financements : nombre d'organismes receveurs	554	15 %	221	6 %	152	4 %
Montants versés : Autres financements	50 233 647 \$	6 %	82 523 062 \$	8 %	58 311 590 \$	5 %
<b>Total</b>	<b>853 754 824 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>999 470 999 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>1 093 147 774 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>Nombre total d'organismes receveurs</b>	<b>3658</b>	<b>100 %</b>	<b>3688</b>	<b>100 %</b>	<b>3671</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Les détails sur les volets du PSOC sont présentés dans un tableau supplémentaire.

## Annexe 2 : Extrait du document « Crédits et dépenses par portefeuille » déposé par le Conseil du Trésor lors du Budget

Santé et Services sociaux

### CRÉDITS DE TRANSFERT

(en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
<b>Programme 1 - Fonctions de coordination</b>		
Autres crédits de transfert	23 911,9	23 185,3
<b>Programme 2 - Services dispensés à la population</b>		
Accessibilité des services en médecine spécialisée	694 800,0	326 252,9
Achat de vaccins et de produits biologiques	398 352,5	415 631,0
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	115 272,0	112 789,4
Aide financière pour l'achat de lunettes et de lentilles	41 827,2	41 619,6
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	1 840 379,5	1 747 012,8
Établissements privés	1 238 113,1	1 167 614,7
Financement des infrastructures de Santé et Services sociaux	574 840,7	617 370,1
<b>Organismes communautaires et autres organismes</b>	<b>1 150 549,4</b>	<b>1 128 960,0</b>
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	163 987,2	169 742,0
Rémunération des résidents en médecine	304 654,8	298 674,0
Ressources de type familial	758 486,9	742 154,3
Santé Québec et établissements publics	35 067 537,3	33 912 923,4
Services hospitaliers hors Québec	269 061,9	263 786,3
Services sanitaires aériens	81 541,3	78 627,3
Soutien aux proches aidants	124 650,6	125 387,5
Système du sang	572 134,8	547 580,6
Transporteurs ambulanciers	954 908,8	909 813,5
Autres crédits de transfert	570 956,5	480 449,4
<b>Total du programme 2</b>	<b>44 922 054,5</b>	<b>43 086 388,8</b>
<b>Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec</b>		
Soutien à l'intégration des personnes handicapées	1 086,9	1 043,1
<b>Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec</b>		
Aides techniques	207 936,3	186 398,0
Bourses d'études et de recherche	22 338,1	23 500,0
Frais afférents à l'administration du régime d'assurance maladie	172 684,3	174 480,7
Services dentaires	230 338,0	184 830,5
Services médicaux	8 134 549,6	8 169 323,8
Services optométriques	107 547,4	102 111,6
Services pharmaceutiques et médicaments	2 852 347,6	2 744 575,7
<b>Total du programme 4</b>	<b>11 727 741,3</b>	<b>11 585 200,3</b>
<b>Programme 5 - Condition des Aînés</b>		
Lutte contre la maltraitance envers les aînés	23 973,2	22 179,4
Politique Vieillir et vivre ensemble	29 779,8	27 787,0
<b>Total du programme 5</b>	<b>53 753,0</b>	<b>49 966,4</b>
<b>Total</b>	<b>56 728 547,6</b>	<b>54 745 783,9</b>

Crédits et dépenses des portefeuilles

19-16

## Annexe 3 : lettre transmise le 7 avril suite aux propos du Ministre sur la répartition du 10M\$



Montréal, le 7 avril 2025

Monsieur le Ministre Lionel Carmant  
Ministre responsable des Services sociaux  
[ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca)

**OBJET** : Urgent - Demande de rencontre relativement à l'attribution du 10M\$ annoncé au Budget du Québec 2025

Monsieur le Ministre.

Le 25 mars dernier, La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et ses membres ont constaté que le Budget 2025 du Québec ne prévoyait que 10M\$ de plus pour les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), soit le même montant que par le budget déposé en 2024.

Le lendemain, vous avez affirmé à l'Assemblée nationale, en réponse aux questions du député Guillaume Cliche-Rivard, que le montant de 10M\$ ne serait pas totalement attribué pour la mission globale, mais « la vaste majorité ». Vous avez également mentionné que la distribution se ferait « un peu comme l'an dernier ».

Face à ces deux nouvelles, Table a promptement réagi de manière publique, puisque l'actualité le commandait, afin de signifier son désaccord et son inquiétude face à la suite des choses.

Estimant qu'il est maintenant temps d'examiner la situation dans sa globalité, nous souhaitons vous rencontrer le plus tôt possible, et ce, avant que ne débute la période consacrée à l'Étude des crédits budgétaires. Nous savons que le délai est serré, mais nous estimons que la situation le requiert.

Une rencontre nous permettrait de détailler les problèmes découlant des annonces budgétaires de 2025.

Premièrement, un montant de 10M\$ est vraiment insuffisant pour répondre aux besoins exprimés par les OCASSS, d'autant plus qu'il s'agit de la 2e année à annoncer un si modeste rehaussement s'adressant à plus de 3000 organismes. Dans le contexte du PSOC, soulignons que l'ajout de 10M\$ ne représente que 1,15% du total de des subventions distribuées pour la mission globale en 2023-2024, soit 872 518 530\$ selon les données déposées lors de l'Étude des crédits de l'année dernière, et seulement 0,6% du montant de 1,7G\$ revendiqué pour les OCASSS. Il est manifeste que les retombées seront minimes, tant pour les groupes que pour la population qui compte sur eux.

Deuxièmement, ne pas distribuer intégralement le montant de 10M vers l'ensemble des OCASSS, en tant que subvention à la mission globale par le PSOC, reproduirait les problèmes vécus l'an passé, ainsi que la même réaction d'opposition des OCASSS.

Pour mémoire, malgré notre opposition, seulement 9M\$ des 10M\$ annoncés au budget 2024 ont été destinés à l'ensemble des OCASSS en tant que subventions du PSOC à la mission globale. Vous aviez alors réservé 1M\$ pour le distribuer à 3 organismes dont vous connaissiez les besoins particuliers.

D'une part, cette méthode transforme en financement discrétionnaire un montant qui n'a pas été conçu pour cet usage. D'autre part, elle contrevient aux principes en vigueur quant à l'administration des sommes s'ajoutant à l'enveloppe du financement à la mission globale. À cet égard, soulignons que la distribution de sommes, sans passer par les mécanismes prévus, remet en question la récurrence des montants injectés au PSOC en plus de diverger des règles prévues par le [Cadre normatif du PSOC 2023-2027, en particulier aux sections 3.4, 3.5 et à l'annexe 2](#). Ces règles sont issues de presque 20 ans de travaux entre le ministère et la Table comme interlocutrice nationale.

Rappelons que le PAGAC 2022-2027 ne contenait pratiquement rien pour les OCASSS et que ni le budget de 2024, ni celui de 2025 ne rectifient le tir, malgré que vous nous ayez affirmé à de nombreuses reprises que le PSOC serait bonifié par les budgets qui suivraient.

Nous désirons donc vous rencontrer avant que les procédures ne soient trop avancées pour permettre des réajustements, évitant ainsi les difficultés vécues l'an dernier. Pour mémoire, nous avons appris le 10 septembre 2024 que votre engagement pris le 20 juin ne tenait plus, nous plaçant devant le fait accompli, puisque la distribution de manière discrétionnaire de 1M\$ avait déjà été faite, comme rappelé plus haut.

Il nous semble important de tenir cette rencontre avant les séances de l'Étude des crédits, et surtout, avant la répartition des sommes parmi les établissements chargés d'administrer le PSOC pour Santé Québec, qu'il s'agisse de la Direction du soutien aux activités communautaires ou des CIUSSS. Afin de convenir des détails de cette rencontre, je vous invite à contacter Mercédez Roberge, coordonnatrice de la Table, au 514-690-7826.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

C.C.

- Monsieur David Dubois, Directeur général, Direction générale des Services sociaux et à la communauté, MSSS
- Madame Sonia Dugal, directrice générale adjointe, Santé publique, soins primaires et activités communautaires, Santé Québec
- Madame Elisabeth Prass : Députée de D'Arcy-McGee, Parti libéral du Québec, porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux
- Monsieur Guillaume Cliche-Rivard, député de Saint-Henri-Sainte-Anne, Québec solidaire, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de services sociaux
- Monsieur Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine, Parti Québécois, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé, de services sociaux
- Les organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux, locaux, régionaux et nationaux.

## Annexe 4 : Lettre de David Dubois transmise à la Table sur l'interprétation des articles de la LGSSSS sur l'agrément



Direction générale aux services sociaux et à la communauté

PAR COURRIEL

Montréal, le 16 avril 2025

Madame Stéphanie Vallée  
Présidente  
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles  
1, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2X 3V8

Madame la Présidente,

Nous avons pris connaissance de la correspondance émise par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) au sujet des questionnements et préoccupations à l'égard de la portée des articles 508 à 525 de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (LGSSSS) et des conséquences de ces articles sur les organismes communautaires que vous représentez.

D'abord, l'obligation d'être titulaire d'un agrément émit par Santé Québec en vertu des articles 508 à 517 de la LGSSSS pour obtenir une allocation financière dans le cadre d'une entente de services conclue en vertu des articles 518 à 525, s'adresse exclusivement aux organismes opérant des maisons de soins palliatifs.

Les organismes communautaires qui ne détiennent pas d'agrément peuvent conclure des contrats de service avec Santé Québec pouvant inclure des conditions afin d'assurer le suivi de la qualité des services rendus.

... 2

2021 Avenue Union, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 2S9  
Téléphone : 514 789-3433  
www.msss.gouv.qc.ca

2

En terminant, vous trouverez au lien suivant les modalités et les exigences du ministre pour être titulaire d'un agrément émis par Santé Québec en vertu des articles 508 à 517 : Soins palliatifs et de fin de vie; Modalités d'encadrement des maisons de soins palliatifs. Gouvernement du Québec, 2016. [16-828-04W.pdf](#).

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

*David Dubois*

David Dubois

c. c. M<sup>me</sup> Miroédez Roberge, TRPOCB  
M<sup>me</sup> Nadine Strois, Santé Québec

N<sup>o</sup>Ref. : 24-PF-00413

## Annexe 5 : Lettre de la Table sur le *Projet de Loi sur l'intégration nationale* (projet de loi 84).



Montréal, le 17 avril 2025

Monsieur le Ministre Lionel Carmant  
Ministre responsable des Services sociaux  
[ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca)

**OBJET** : Urgent – Vives inquiétudes quant aux conséquences sur l'autonomie des OCASSS en regard des articles 10, 16 et 17 du projet de loi 84

Monsieur le Ministre.

Le 8 avril dernier, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles a attiré votre attention sur les préoccupations du milieu communautaire relativement au *Projet de Loi sur l'intégration nationale* (projet de loi 84).

Nous avons en effet de vives inquiétudes quant aux conséquences des articles 10, 16 et 17 du projet de loi 84 sur les 4 500 organismes communautaires autonomes en général. Plus de 3 000 organismes étant du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), les effets de ce projet de loi se feront particulièrement sentir sur les organismes recevant du financement par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), programme sous votre responsabilité.

Notre correspondance du 8 avril se concluait en vous demandant d'intervenir pour protéger l'autonomie des groupes communautaires, en commençant par accorder davantage de temps pour analyser le projet de loi 84.

D'une part, n'ayant pas eu de retour à ce sujet, et sachant que vous adhérez à l'importance de protéger l'autonomie des OCASSS, nous réitérons notre demande d'intervention à l'égard de ce projet de loi. Dans le contexte où la Commission des relations avec les citoyens a entamé, le 10 avril, l'analyse de l'article 10 et qu'elle en poursuivra vraisemblablement la discussion mardi prochain, le 22 avril, il est urgent de vous entendre quant à l'importance de l'autonomie des OCASSS.

D'autre part, le déroulement actuel des travaux de la Commission nous amène à préciser notre demande du 8 avril.

En effet, les échanges entre les membres de la Commission ont illustré que des liens unissent les articles 10, 16 et 17, la question du financement étant inséparable des considérations quant au champ d'application de la *Politique sur l'intégration nationale* qui découlerait de l'adoption du projet de loi. Pour cette raison, nous estimons qu'il serait à l'avantage de toute la population de suspendre la discussion sur l'article 10, pour la reprendre au moment où la Commission atteindra les articles 16 et 17, afin d'assurer leur cohérence.

Il est également apparu, au fil des réponses du ministre responsable, Monsieur Jean-François Roberge, que des ministères comme le vôtre méritaient d'être davantage impliqués dans les réflexions quant aux conséquences sur

les programmes de financement qu'ils administrent. Nous estimons que ces questions demandent des réflexions et des vérifications qui ne seront pas possibles si la discussion sur l'article 10 se conclue le 22 avril.

C'est pourquoi nous réitérons l'importance d'échanger avec vous, avant que la Commission ne termine l'analyse des articles qui nous préoccupent.

Les OCASSS ont besoin d'entendre comment vous vous assurerez que le fait de recevoir un financement de l'État n'entraîne pas une perte de protection de leur autonomie, protection qui est affirmée par tous les documents de référence en la matière, de la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire*, adoptée en 2001, jusqu'à la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux*.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphanie Vallée  
Présidente de la Table des regroupements provinciaux  
d'organismes communautaires et bénévoles

Mercédeez Roberge  
Coordonnatrice de la Table des regroupements  
provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

C.C.

- Monsieur Jean-François Roberge, Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
- Madame Chantal Rouleau, Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire
- Madame Elisabeth Prass, députée de D'Arcy-McGee, Parti libéral du Québec, présidente de séance de la Commission des relations avec les citoyens et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux
- Monsieur André Albert Morin, député d'Acadie, Parti libéral du Québec, membre de la Commission des relations avec les citoyens et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, francisation et intégration
- Monsieur Guillaume Cliche-Rivard, député de Saint-Henri-Sainte-Anne, Québec solidaire, membre de la Commission des relations avec les citoyens et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de services sociaux
- Monsieur Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine, Parti Québécois, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé, de services sociaux
- Madame Gentilcore, députée de Terrebonne, Parti Québécois, membre de la Commission des relations avec les citoyens et porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de solidarité sociale et d'action communautaire
- Madame Mélanie Marsolais, présidente du Réseau québécois de l'action communautaire autonome
- Madame Caroline Toupin, coordonnatrice du Réseau québécois de l'action communautaire autonome
- Madame Ann-Philippe Cormier, secrétaire de la Commission des relations avec les citoyens
- Les organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux, locaux, régionaux et nationaux